

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt le 26 mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis au gymnase de La Noyerie, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 mai 2020.

Etaient présents : 28

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Laure SEVAT, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Séverine HEBERT, Sébastien LASCOURREGES, Annick PANE, Gérard MORAU, Denise GONON, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Azdine RAMDAN, Cécile LAROYE, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Stide MARQUEZ, Francine BERTHAUX, Camille FASSI, Birgit SCHRUFER, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA

Pouvoirs : 0

Absent excusé : 1

Monsieur Eric KRAEMER

La séance est ouverte à 20h00

DOSSIER N°1 INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
--

Monsieur MORAU, le plus âgé des membres du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée, conformément à l'art. L. 2122-8 du CGCT qui stipule que cette fonction revient au doyen des conseillers municipaux, en attendant que le maire soit élu.

Il a fait la déclaration suivante :

« En qualité de doyen de cette assemblée, il me revient de par la Loi de présider cette séance jusqu'à ce que le maire soit désigné.

On ne peut pas ne pas souligner le caractère inédit voire historique de cette élection municipale puisque, du fait d'une crise sanitaire toujours présente, l'installation du conseil municipal intervient plus de deux mois après son élection. »

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur MORAUX a alors déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

Les 29 conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 sont :

Jean-Michel MORER
Laure SEVAT
Michel EBERHART
Françoise VASSELON
Joaquim DA CRUZ
Séverine HEBERT
Sébastien LASCOURREGES
Annick PANE
Gérard MORAUX
Denise GONON
Manuel MEZE
Carole CARDOSO
Luc AVELINE
Iphigénie ANGEBAULT
Azdine RAMDAN
Cécile LAROYE
Ange AMBROSIO
Fathia BEN MABROUK
Stide MARQUEZ
Francine BERTHAUX
Camille FASSI
Birgit SCHRUFER
Jonathan LOZACH
Jocelyne SERDOS
Eric KRAEMER
Geneviève CAIN
Serge MAGLIOZZI
Typhaine TOKPAN
Philippe RIERA

☆☆☆☆☆☆☆☆

DOSSIER N°2 ELECTION DU MAIRE
--

Monsieur MORAUX a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. MORER s'est porté candidat à la fonction. La liste d'opposition n'a pas présenté de candidat.

Madame ANGEBAULT et Monsieur RIERA ont été nommés assesseurs.

Chaque conseiller municipal a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la mairie. Le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote=0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) = 28

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)=0

d. Nombre d'abstentions : 4

MORER Jean Michel (vingt-quatre) 24

Monsieur Jean Michel MORER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

M. MORER, prend la parole après son élection :

« Merci de votre confiance,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole en qualité, une nouvelle fois de Maire de Trilport, lors de ce premier Conseil Municipal d'une mandature qui débute dans un climat particulier :

- le moment, plus de deux mois après une élection municipale qui a vu la liste que j'animais réunir plus de 60% des suffrages exprimés

- Les circonstances, une sortie de confinement délicate que nous nous devons de maîtriser

- le lieu, ce gymnase dédié à la pratique d'activités sportives, choisi pour respecter les contraintes liées au respect des règles de distanciation physique et sociale et permettre aux séances du Conseil d'être publiques, ce qui constitue un principe républicain majeur.

Nous avons vécu ces dernières semaines une parenthèse insolite de deux mois, riche en enseignements qu'ils soient de l'ordre de l'intime (l'opportunité d'un dialogue inédit avec nous-mêmes et nos modes de vie), ou collectifs (la priorité à accorder ou non à des services publics aussi vitaux que l'hôpital et l'école, aux "premiers de corvée" du quotidien, à l'impact positif des mesures

d'accompagnement gouvernementales liées au soutien à l'emploi et à l'économie, y compris si nous ne devons pas oublier ceux, toujours trop nombreux, qui ont perdu leur emploi).

Cette crise sanitaire a révélé les fragilités d'une société considérée jusque-là comme invulnérable.

Dans le même temps, elle a accéléré un processus de décomposition avancé dont nous n'imaginions pas l'ampleur.

A titre personnel, j'ai pu toucher du doigt les lignes de fracture d'un modèle à bout de souffle mais également apprécier tout le potentiel humain de nos territoires, il constitue une formidable richesse et surtout une magnifique promesse pour l'avenir.

Lors de cette campagne, nous nous étions fixés trois objectifs ...

Composer une équipe riche de ses différences, dans laquelle chacun trouve sa place et apporte toute sa valeur ajoutée.

S'inspirer des remarques, propositions, critiques parfois, des Trilportais afin de construire un projet reposant sur des propositions de fond, loin de toute démagogie ou facilité.

Mener une campagne respectueuse des personnes et des idées.

Mission accomplie ...

Merci aux électeurs, aux membres d'un comité de soutien de plus de 100 personnes, ce qui n'est pas rien, Merci à Michel et Danielle qui l'ont animé, merci à celles et ceux qui ont décidé de passer le relais et n'ont compté ni leur temps, ni leur peine, pour nous soutenir, merci Gèneviève, merci Roselyne !

Merci enfin à nos familles si compréhensives qui en prennent pour six ans, Nous y sommes désormais.,

Cette victoire est belle et méritée, j'ai la conviction forte que dans un contexte plus apaisé, elle aurait été encore plus nette.

Le résultat est cependant sans ambiguïté, plus de 60% de suffrages exprimés ...

Il nous oblige, nous devons et devons nous en montrer dignes, être à la hauteur de la confiance accordée par les Trilportais. Aussi large soit-il, ce résultat n'est pas un chèque en blanc et nous le savons.

Durant cette campagne, nous avons privilégié les propositions concrètes, la sagesse collective, reprenant dans notre programme des critiques justifiées de certains de nos concitoyens, ne pensant pas toujours comme nous, mais qui nous ont rejoint le temps de cette élection,

Nous vivons dans une société de plus en plus compliquée qui doit se poser impérativement la question, c'est une conviction forte chez moi, de l'acceptabilité, elle est majeure ... Fédérer plutôt que cliver.

Cultivons nos doutes, c'est ce que nous avons de plus intime, ils sont autant de boussoles, de signaux d'alerte, mais aussi une formidable richesse et un moteur pour avancer, aller plus loin et aller plus haut.

Ils concilient deux mots, que j'ai toujours considérés comme complémentaires : ambition et humilité.

Nous y sommes ... enfin ...

Ces dernières semaines nous sommes intervenus au cœur même des fragilités, avec nos moyens.

La mobilisation collective, l'état d'esprit déployé, nous ont permis non seulement de répondre présents mais d'impulser des actions citoyennes solidaires, pour certaines emblématiques.

Durant toutes ces journées, des talents se sont révélés, y compris dans notre équipe. Nous avons simplement, utilement, efficacement permis à nos concitoyens de surmonter les aléas et urgences successives.

Démontrant ensemble, une fois de plus, l'importance pour la cohésion du pays, de nos communes, porteuses de lien social, notamment auprès des plus fragiles, mais aussi de dynamiques territoriales.

Je tiens à saluer l'implication du personnel municipal toutes ces dernières semaines comme leur sens du service public et ce dans des conditions difficiles. Je veux ici et publiquement les remercier de leur engagement auprès des Trilportais et de leur grand professionnalisme, je sais que nous pouvons compter sur eux.

Gérer une ville est une responsabilité partagée, aussi je veux remercier chacun d'entre vous de votre engagement.

Certains auront un peu plus de responsabilités, cependant chaque membre de ce Conseil est un élu au service de Trilport et de ce territoire.

Quelles que soit vos opinions, que vous soyez dans la majorité ou l'opposition, vous avez choisi de servir l'intérêt général, aussi je veux remercier sincèrement chacun d'entre vous de cet engagement républicain.

Une commune est un organisme vivant, qui se transforme en continu, et se doit de renouveler priorités, pratiques et usages, de tenir compte également des aléas de nos vie personnelles.

L'exécutif qui sera désigné en partie ce soir, en partie lors des prochains Conseils, afin de monter progressivement en puissance évoluera nécessairement au fil des années.

Etre Maire Adjoint, Conseiller municipal délégué, n'est ni une fin en soi, ni un acquis pour six ans. C'est une responsabilité qui implique, qui exige temps, disponibilité, énergie et engagement.

Chaque année nous serons amenés à faire le point, sur l'envie des uns et des autres à poursuivre ou non ... Cet engagement n'est jamais neutre et implique au-delà de soi-même, sa famille et ses proches ...

Transmettre un relais se prépare, d'autant que nous disposons d'un vivier de jeunes élues, riche de compétences, d'envies, d'énergies, de promesses pour notre ville ...

Un nouveau mandat débute ce soir, il est vrai dans des conditions particulières, moment singulier s'il en est ...

Nous avons tant et tant à faire pour cette ville, dans une période clé de son histoire, nous avons tant et tant à faire pour ce territoire, riche de son patrimoine naturel, riche de ses habitants, riche de sa faculté à innover, à explorer tous les champs des possibles ...

Nous avons tant de graines à semer pour construire une ville épanouie, ce slogan constituera pour les six prochaines années notre feuille de route :

Construire, ensemble, une ville épanouie pour toutes les générations. »

DOSSIER N°3 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
--

Conformément à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

De plus l'article L.2122-2 du CGCT indique que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux étant au nombre de 29, le nombre d'adjoints au Maire sera au maximum de 8.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition du maire de désigner 8 adjoints.

UNANIMITE

DOSSIER N°4 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire procède au scrutin secret sous la conduite de deux assesseurs : M. RIERA et Mme ANGEBAULT.

Une seule liste d'adjoints au maire est présentée, celle de M. EBERHART.

1^{er} adjoint : Michel EBERHART

2^o adjointe : Françoise VASSELON

3^o adjoint : Manuel MEZE

4^o adjointe : Laure SERVAT

5^o adjoint : Gérard MORAUX

6^o adjointe : Annick PANE

7^o adjoint : Joaquim DA CRUZ

8^o adjointe : Carole CARDOSO

Elle est élue par 24 voix pour et 4 abstentions.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	28
e. Majorité absolue	14
f. Nombre de votants s'étant abstenus	4
Liste EBERHART Michel.....	(vingt-quatre) 24

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur EBERHART Michel. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

DOSSIER N°5 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL
--

L'article L.2127-7 du CGCT prévoit, lors de la première réunion du Conseil municipal, la lecture par le Maire de la charte de l'élu local prévue par l'article L.1111-1-1.

Le maire procède donc à cette lecture.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Jean-Michel MORER